

**ÉTIQUETTE D'URGENCE POUR LA SUPPRESSION DE LA
CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR DANS LES PLANTULES DE
LÉGUMES-FEUILLES *BRASSICA* (GROUPE DE CULTURE 5)
CULTIVÉS EN SERRE**

**POUR UTILISATION EN ONTARIO ET AU QUÉBEC SEULEMENT À PARTIR DU 1^e
AVRIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2007.**

INTERCEPT^{MC} 60 WP

Insecticide pour cultures en serre

GROUPE 4 INSECTICIDE

**POUR LA SUPPRESSION SYSTÉMIQUE DE LA CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR
DANS LES TRANSPLANTS DE LÉGUMES-FEUILLES *BRASSICA* (GROUPE
CULTURE 5) CULTIVÉS EN SERRE**

COMMERCIAL

GARANTIE : Imidaclopride 60.0%

N^o D'HOMOLOGATION 27357 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



ATTENTION

POISON

IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 250 g

Bayer

**BAYER CROPSCIENCE INC.*
#100, 3131-114th AVENUE S.E.
CALGARY, ALBERTA T2Z 3X2**

***BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
UN GROUPE D'AFFAIRES DE BAYER CROPSCIENCE**

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Ne pas utiliser ce produit là où il y a risque de contact avec des ouvriers ou autres personnes, soit directement ou par la dérive du produit pulvérisé. Seuls les manipulateurs protégés peuvent demeurer à proximité de la surface traitée pendant l'application.

IMPORTANT : Lire entièrement le MODE D'EMPLOI ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX avant d'employer l'insecticide INTERCEPT 60 WP pour cultures en serre.

Ne pas utiliser ce produit pour fabriquer d'autres préparations commerciales.

L'insecticide INTERCEPT 60 WP supprime la cécidomyie du chou-fleur dans les cultures du légumes-feuilles *Brassica* (Groupe de Culture 5) de serre. INTERCEPT 60 WP est un produit à action systémique qui se propage dans la plante au moyen de la sève. On doit l'employer pour la les cultures de légumes-feuilles *Brassica* (groupe de culture 5) de serre dans des blocs de plantules, uniquement comme traitement par bassinage. Pour assurer un résultat optimal, il faut mettre le produit là où les racines peuvent mieux absorber la matière active. Après le traitement, arroser avec modération mais à fond, de façon à ce qu'il n'y ait aucun lessivage ou écoulement du contenant pendant au moins 10 jours suivant l'application. Ne pas appliquer par traitement foliaire.

Incorporation : On peut incorporer l'insecticide INTERCEPT 60 WP au moyen de l'irrigation et du bassinage.

Mélanges en réservoir : On peut employer l'insecticide INTERCEPT 60 WP avec des engrains liquides utilisés couramment.

On peut replanter dans les sols/substrats traités avec INTERCEPT 60 WP toute culture spécifiée sur une étiquette d'imidaclopride ou toute culture pour laquelle il existe une tolérance à la matière active, **aussitôt qu'il est possible de le faire après le dernier traitement.** Attendre un an après l'application avant de planter d'autres cultures vivrières dans des sols/substrats traités.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR TRAITEMENT DES CULTURES DU LÉGUMES-FEUILLES *BRASSICA* (GROUPE DE CULTURE 5) DE SERRE: Pour effectuer un traitement avec l'insecticide INTERCEPT 60 WP, utiliser suffisamment d'eau pour permettre une couverture adéquate de la surface à traiter. Se servir d'un pulvérisateur bien calibré et destiné à l'épandage d'insecticides au sol (irrigation goutte à goutte). Le pulvérisateur doit produire un jet uniforme dont les gouttelettes sont relativement grosses. Une pulvérisation à basse pression réduira la dérive du produit vers les zones non-visées. Vérifier régulièrement le calibrage pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel.

TRAITEMENT AU MOYEN DE SYSTÈMES D'IRRIGATION

Consulter le livret pour obtenir les instructions sur l'application de INTERCEPT 60 WP à l'aide de systèmes d'irrigation.

Veuillez consulter le livret pour obtenir les **renseignements importants** sur
LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ POUR SYSTÈMES D'IRRIGATION BRANCHÉS AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU et **LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ POUR SYSTÈMES D'IRRIGATION NON BRANCHÉS AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU.**

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Veuillez consulter le livret au complet pour connaître les recommandations sur la gestion de la résistance.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS POUR BASSINAGE ET IRRIGATION

Pour usage seulement sur les transplants cultivés en serre de légumes-feuilles *Brassica* de serre dans des blocs de plantules, sous forme de traitement par bassinage appliqué par micro-irrigation, par irrigation goutte à goutte, ou à l'aide d'un système d'irrigation calibré, manuel ou motorisé.

CULTURE	INSECTES	DOSAGE de INTERCEPT 60 WP Insecticide pour cultures en serre	OBSERVATIONS
cultures de serres: brocoli, brocoli de Chine, chou chinois (rappini), choux de Bruxelles, chou, chou chinois (pé-tsai), chou chinois (pak-choï), chou chinois (gaï-choï), chou-fleur, chou brocoli, chou frisé, chou-rave, chou cavalier, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza	cécidomyie du chou-fleur	Bassinage des plants en plateaux de semis 4,1 g par 1000 plantules	<ul style="list-style-type: none"> Mélanger la quantité requise de produit dans suffisamment d'eau pour couvrir uniformément et avec précision la surface traitée et bien mouiller les blocs de plantules. Ne pas utiliser moins de 15 L de solution par 100 m² de plateaux de plantules. Après l'application, arroser légèrement la surface traitée afin que l'insecticide pour cultures en serre INTERCEPT 60 WP s'infiltre jusqu'aux racines sans toutefois être lessivé hors du plateau. PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer au stade de la plantule avant le repiquage. Note : Prévoir au moins 10 jours entre une application de INTERCEPT 60WP et le repiquage afin de faciliter une absorption suffisante de la matière active par les racines des plantules et de favoriser la suppression résiduelle des insectes ravageurs visés. Empêcher le lessivat de s'écouler pendant les dix premiers jours suivant le traitement afin de favoriser la retenue du produit et l'absorption de la matière active. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance. Prévoir au moins 21 jours entre l'application de INTERCEPT 60WP et la récolte. Toujours utiliser INTERCEPT 60 WP en combinaison avec des méthodes de lutte antiparasitaire intégrée. <p>AVERTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : Plusieurs variétés de légumes ont été testées et se sont montrées tolérantes à l'imidaclorpride. Toutefois, certaines variétés peuvent être plus sensibles à l'imidaclorpride et il est donc recommandé de traiter quelques plantes à l'avance, avant d'employer ce produit dans toute la serre.</p>

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION: Ce produit peut être nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Cause l'irritation des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou la vapeur.

Pour manipuler le produit, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Les personnes chargées du mélange ou du chargement du produit devraient aussi porter un masque antipoussières ou un respirateur muni d'un filtre à poussières approprié et des lunettes de protection ou un écran facial.

Évacuer la zone à traiter jusqu'à ce que l'application soit terminée.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives spécifiques pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger les EPI séparément des autres vêtements.

Recommandations pour la sécurité des utilisateurs :

L'utilisateur devrait :

1. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
2. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ceux-ci immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.
3. Retirer les EPI immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis,appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.croppro.org/.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

Empêcher le lessivat de s'écouler pendant les dix premiers jours suivant le traitement afin de favoriser la retenue du produit et l'absorption de la matière active.

Pour les plantes dont le cycle de production est inférieur à un an, ne pas effectuer plus d'un traitement par récolte. Ne pas éliminer la terre traitée; ne contaminer aucun site à l'extérieur des serres de quelque façon que ce soit.

Bien que les traitements appliqués au sol minimisent les effets néfastes directs pour les invertébrés non visés et bénéfiques, l'insecticide INTERCEPT 60 WP peut affecter les prédateurs, parasites et pollinisateurs bénéfiques parfois utilisés dans la production de cultures ornementales et légumières en serre.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est très毒ique pour les invertébrés aquatiques.

Ne pas contaminer les lacs, les ruisseaux, les étangs, ou les systèmes aquatiques. Ne pas contaminer les plans d'eau en y rejetant les eaux de rinçage de l'équipement.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Faire boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en mettant un doigt dans le fond de la gorge du patient ou en lui administrant du sirop d'ipéca, si disponible. Administrer 15 mL (une cuillerée à table) de sirop d'ipéca, suivi d'un ou deux verres d'eau. Si le vomissement ne débute pas dans les 20 minutes qui suivent, administrer une deuxième dose de sirop d'ipéca. Ne pas provoquer le vomissement ni administrer quoi que ce soit par la bouche si la personne est inconsciente. **En cas de contact avec la peau :** Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, appeler un médecin. **En cas de contact avec les yeux:** Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment avec de l'eau durant 15 minutes. En cas d'irritation, appeler un médecin. **En cas d'inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle, par la méthode du bouche-à-bouche de préférence. Obtenir une aide médicale.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas ranger le produit ou l'éliminer de façon à contaminer l'eau ou les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres

antiparasitaires, engrais, ou aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants. Garder sous clé, de préférence.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

032607